

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 7 octobre 2019 à 19h30.

Sont présents: Mesdames Lorraine Michaud, Julie D'Astous, Vanessa Gagnon Desjardins et Messieurs Renaud Fortin, Claude Viel et Deave D'Astous, tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

RÉSOLUTION 229-2019 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 230-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Viel, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION 231-2019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu que ce procès-verbal est adopté.

RÉSOLUTION 232-2019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2019, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

RÉSOLUTION 233-2019 REPRÉSENTANT À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par monsieur Claude Viel, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de nommer madame Lorraine Michaud, représentante de la municipalité au comité de la corporation de développement.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

O.T.J.: Le représentant donne les résultats d'août. Une lettre est déposé par madame Marielle Berger qui nous informe qu'elle quittera ses fonctions à l'OTJ après l'AGA du 6 novembre 2019.

Corporation de développement : L'AGA se tiendra le 8 octobre 2019

Biblio municipale : aucun point

Festival : aucun point

RAPPORT de l'inspecteur en bâtiments et des travaux publics:

Permis : Morel Jean, Josianne Plourde, Ghislain D'Astous, Deave D'Astous et Purdel.

RÉSOLUTION 234-2019 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé de monsieur Deave D'Astous et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **24,078.44\$**.

RÉSOLUTION 235-2019 APPROPRIATION DE LA RÉSERVE ÉGOÛT

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **6,121\$** de la réserve égoût aux postes budgétaires déficitaires.

RÉSOLUTION 236-2019 EMPLOYÉS DES CHEMINS D'HIVER ET INDEXATION DES SALAIRES

Il est proposé par monsieur Claude Viel, appuyé par madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité que le conseil municipal procède à l'engagement de messieurs, Germain Therriault, Antonin Berger, Martin Pigeon et Patrick Berger pour effectuer les travaux de déneigement et de déglacage journalier des chemins municipaux, ainsi que les chemins du ministère des Transports selon les exigences de ce dernier. Ils devront de plus, faire le déneigement des édifices municipaux et l'accès au site de traitement des eaux usées ainsi que divers travaux exigés à l'occasion par le conseil municipal. L'entretien régulier de tous les véhicules fait partie du travail à effectuer.

Les tâches seront réparties entre les 4 employés, dont le salaire établi est déterminé au document **numéro 019 pour Germain Therriault**, au document **numéro 020 pour Antonin Berger**, au document **numéro 021 pour Martin Pigeon** et au document **numéro 022 pour Patrick Berger**, annexés au journal des salaires .

RÉSOLUTION 237-2019 ADOPTION DU RÈGLEMENT 256-2019

Règlement numéro 256-2019 visant à modifier le Règlement numéro 172-2010 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis pour des crédits de taxes foncières

CONSIDÉRANT QU' : en vertu de la Loi sur la Société d'Habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'Habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en oeuvre par elle;

CONSIDÉRANT QUE : la Société d'Habitation du Québec a préparé et mis en oeuvre le programme AccèsLogis et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière y compris l'octroi d'un crédit de taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU' : un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par madame Vanessa Gagnon Desjardins lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement numéro 172-2010 modifié par le règlement 200-2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière ordonne et statue, par le présent projet de règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent projet de règlement est **d'ajouter l'article 3.1 au règlement 172-2010** afin d'établir le

crédit de taxes foncières accordé pour **la phase 2** du projet de construction de la Corporation « Les Habitations Nicolas Rioux »:

ARTICLE 3. AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en un crédit de taxes foncières correspondant à 100% du montant qui serait autrement exigible pour une période de 35 ans **en regard de la phase 2** du projet de construction de la Corporation « Les Habitations Nicolas Rioux »:

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation par la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, ce 12^e jour d'août 2019

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger Directrice générale
& Secrétaire / trésorière

RÉSOLUTION 238-2019 ENTENTE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LE SRSI DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité de nommer le maire, monsieur Gilbert Pigeon, pour négocier l'entente en matière de sécurité incendie avec le SRSI de la MRC Rimouski-Neigette.

RÉSOLUTION 239-2019 REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infraction contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme le gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyens et les citoyennes contre la violence conjugale;

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité de proclamer, Saint-Eugène-de-Ladrière, municipalité alliée contre la violence conjugale.

RÉSOLUTION 240-2019 OFFRE DE PAGES JAUNES

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité d'accepter la modification d'entente avec pages jaunes au montant de **27,78\$** excluant les taxes.

RÉSOLUTION 241-2019 INITIATION CHRÉTIENNE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de verser **500\$** pour la formation en initiation chrétienne des jeunes du primaire.

RÉSOLUTION 242-2019 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'adopter le plan de sécurité civile comprenant les risques présents sur le territoire et les mesures prévues pour faire face aux sinistres.

RÉSOLUTION 243-2019 SUBVENTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité de verser un montant de **6,514,70\$** à la corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière relatif à leur programme de prime à l'établissement

RÉSOLUTION 244-2019 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ENTRETIEN DU RANG 4 OUEST

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Claude Viel et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Multi Mécanique Plourde de **3,600\$** excluant les taxes pour les travaux de déneigement du rang 4 ouest débutant le 1^{er} novembre 2019 et se terminant le 1^{er} mai 2020.

RÉSOLUTION 245-2019 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Lorraine Michaud, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité à 21h40.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Annie Fournier secrétaire-trésorière adjointe